

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Lycée cantonal de Porrentruy/JU	«Pendule de Foucault», CP	Architectes inscrits au registre professionnel cantonal, architectes membres de la section jurassienne de la SIA, architectes d'origine jurassienne, établis ou domiciliés hors du canton avant le 1.1.1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B, anciens élèves ayant obtenu une maturité au lycée cantonal de Porrentruy, établis ou domiciliés à l'extérieur du canton, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B	22 avril 91 (23 nov. 90)	24/90 B 207
Ville de Zoug	Logements familiaux et pour personnes âgées, Wald- heim, Zoug, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	26 avril 91	
Société de Banque Suisse, Ittigen/BE	Immeuble administratif à Ittigen, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 dans les districts de Berne, Berthoud, Interlaken, Gessenay, Aarwangen, Signau, Fraubrunnen, Konolfingen ou Thoune	26 avril 91 (7 déc. 90)	
Direction des travaux publics du canton de Berne	Rénovation du domaine agricole de Bellelay, CP	Architectes exerçant dans les districts de Bienne, Courtelary, Moutier et La Neuveville avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi que quelques spécialistes invités	30 avril 91 (1 ^{er} oct. 90)	19/90 B 151
Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samar- cande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	30 avril 91 (30 oct. 90)	21/90 B 183
Groupe international de travail pour les équipements de sport et de loisirs (IAKS)	IAKS-Award: «Installations de sports et de loisirs fonctionnelles et exemplaires»	Distinctions pour des installations réalisées entre 1983 et 1988. Détails: voir IAS 25/90, page B 215	10 mai 91 (10 avril 91)	25/90 B 215
Municipalité d'Innsbruck (A)	Stade du Bergisel, CI	Concours international d'idées (voir <i>Schweizer Ingenieur und Architekt</i> , N° 41 du 11 octobre 1990, p. 1179)	3 juin 91 (14 nov. 90)	
Ville de Bülach/ZH	Ecole primaire Hohfuri, Bülach, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district de Bülach au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de la commune de Bülach	5 juil. 91 (5 avril 91)	
Guin/FR	Cycle d'orientation, Guin/ FR, CP	Architectes originaires du canton de Fribourg ainsi que ceux domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1990	12 juil. 91 (1 ^{er} mars 91)	

Nouveau dans cette liste

Canton de Thurgovie, ville de Frauenfeld, CFF, PTT, chemin de fer Frauenfeld-Wil	Aménagement de la zone de la gare, CI	Professionnels domiciliés ou établis dans le canton de Thurgovie au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires du canton	6 sept. 91 (30 avril 91)	
---	--	---	-----------------------------	--

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

Carnet des concours

La Tour-de-Trême/FR : ensemble d'habitations, commerce, artisanat

Résultats

La caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg a organisé un concours de projet pour la construction d'un complexe comprenant un ensemble d'habitations avec commerce de quartier, artisanat, services sociaux, loisirs, etc.

Le concours était ouvert d'une part aux architectes domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Fribourg, d'autre part aux architectes originaires du canton de Fribourg, inscrits depuis le 1^{er} janvier 1989 dans leurs cantons respectifs au registre des personnes autorisées à établir des projets de construction.

Architectes invités : Bureau J.-L. Truan et BM Vouga, Lausanne ; Francis Goetschmann, Carouge/GE ; Claudine Lorenz, Sion ; Georges-Jacques Haefeli, La Chaux-de-Fonds ; Renato Salvi, Delémont.

15 projets ont été remis dans les délais. Le jury a décidé d'écarter un projet du jugement.

Résultats

1^{er} prix (Fr. 30 000.-) : Bernard Rime, Charmey/Bulle ; collaborateurs : J. L. Thomas, N. Bertherin.

2^e prix (Fr. 24 000.-) : Atelier d'architecture A3, M. Maillard, B. Pasquier, Y. Grandjean ; collaborateurs : M. Derison, M. Sciboz, P. Merz.

3^e prix (Fr. 21 000.-) : Atelier d'architectes associés J. Surchat SA, J. Cl. Giraud, Chr. Monli, Cl. Baillif, Chr. Dumont.

4^e prix (Fr. 16 000.-) : Atelier d'Ouchy, Nicolas Joye ; collaborateurs : G. Leresche, L. Kools, J. Somalo, A. Marli.

5^e prix (Fr. 15 000.-) : Daniel A. Ghelfi : collaboratrice : Christiane Loerks.

6^e prix (Fr. 14 000.-) : Lateltn SA et Gilbert Longchamp, Fribourg ; collaborateurs : M. Aebischer, E. Lateltn.

7^e prix (Fr. 5 000.-) : Francis Goetschman, Carouge.

Jury

Jean-Pierre Righetti, directeur ; Francis Kolly, administrateur de l'Hôpital psychiatrique de Marsens ; Pierre Vesin, adjoint, dépt cantonal des bâtiments ; Martin-Paul Broennimann, architecte ; Roland Gay, architecte ; Philippe Joye, architecte ; Pierre Nicolet, architecte ; suppléants : Hans Bachmann, architecte ; Michel Javet, capitaine, chef de la Police de la circulation ; Alexandre Roulin, chef du Service technique à l'Institut agricole de Grangeneuve.

«La Cité internationale de Montréal» – Concours international d'idées

Résultats

La Ville de Montréal et l'Association des promoteurs immobiliers de la Cité internationale de Montréal ont lancé, en février 1990, un concours international d'idées, en deux phases, ouvert aux professionnels du monde entier, pour la conception de la Cité internationale de Montréal. Ce concours était lancé en même temps que celui pour l'aménagement de la place Jacques-Cartier¹.

Le secteur choisi pour la Cité internationale de Montréal se

situe aux portes du centre ville et du centre des affaires. Il chevauche l'un des plus grands arrondissements historiques d'Amérique du Nord. La transition entre le centre ville et le quartier historique constitue le défi principal du concours. Le secteur comprend environ 8 ha de terrains vacants, destinés à accueillir une part importante de la croissance du parc d'immeubles prévue pour ces dix prochaines années et estimée à un million de m².

A travers ce concours, les promoteurs visaient deux objectifs principaux :

- la mise en valeur du secteur, en ayant recours aux meilleurs apports du savoir-faire et des talents internationaux dans la résolution des problèmes urbains
- une émulation internationale, en retenant les solutions les plus aptes à valoriser les potentiels et les vocations du secteur, en vue de polariser les fonctions internationales de Montréal.

Nonante-quatre projets ont été soumis au jury. Celui-ci était composé de MM. Michael Kirkland, président du jury, architecte et urbaniste, Canada ; Michel Barcelo, architecte et urbaniste, Canada ; Gerd Albers, architecte et urbaniste, Allemagne ; Reinhart Breit, architecte et urbaniste, Autriche ; Guy Desbarat, architecte, Canada ; Aaron Green, promoteur immobilier, Etats-Unis ; Fumihiiko Maki, architecte et urbaniste, Japon. Membre suppléant :

Benjamin Forgey, critique d'architecture au *Washington Post*.

Palmarès

A l'issue de ses délibérations, le jury a décerné un premier prix, deux seconds prix ex aequo et six mentions.

1^{er} prix :

Steven K. Peterson, Peterson, Littenberg architects, New York.

2^{es} prix ex aequo :

Hiroshi Hara, architecte, avec l'équipe du Hara-Fujil Laboratory de l'Université de Tokyo. Martin Liefhebber, architecte, Toronto.

Mentions :

Michel Périsset, France.

Luis Vicente Flores Suarez, Mexique.

Roman W. Kucharczyk, Canada.

Colin Stewart, Australie.

Arturo Vasquez et Marsha Topham, Etats-Unis.

David N. Page, Royaume-Uni.

Centre sportif communal à Yverdon-les-Bains

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains, représentée par son service d'urbanisme et des bâtiments, organise un concours de projets au sens de la norme SIA 152, édition de 1979, art. 6.

Jury

MM. Samuel Gurtner, municipal des écoles et des sports ; Michel Indermuhle, directeur du centre professionnel du Nord vaudois ; J.-Daniel Roy, conseiller pédagogique pour l'éducation physique des écoles professionnelles ; J.-Daniel Urech, urbaniste mandaté de la commune d'Yverdon-les-Bains ; Ivan Kolecek, architecte, Lausanne ; Jacques Richter, architecte, Lausanne ; Roland Mosimann, architecte, Pully, membre CFS ; René Froidevaux, architecte. Suppléants : MM. J.-Louis Thévenaz, maître d'éducation physique au centre professionnel du Nord vaudois ; André Rouyer, architecte communal.

Le concours est ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud au moins depuis le 1^{er} janvier 1990. Les architectes intéressés sont invités à prendre connaissance du règlement et du programme auprès du secrétariat du service des bâtiments, à l'hôtel de Ville d'Yverdon-les-Bains, 2^e étage, dès le

28 janvier 1991. Les inscriptions seront faites à l'adresse de l'organisateur, les jours ouvrables (7 h 30 - 11 h 30, 13 h 30 - 16 h 30). Les documents du concours pourront être retirés à la même adresse, le jour de l'inscription, moyennant un montant de 300 francs. Aucun document ne sera envoyé par la poste.

Une somme de 80 000 francs est à disposition du jury pour l'attribution de 7 à 8 prix et un montant de 20 000 francs pour d'éventuels achats.

Programme

- une salle omnisports pouvant accueillir des compétitions publiques
- une salle de gymnastique
- une piscine scolaire couverte pouvant être mise à disposition du public hors des heures scolaires
- des terrains de sports
- des locaux d'accueil du public.

En organisant un concours d'architecture, la Municipalité souhaite avoir une solution architecturale et fonctionnelle de qualité répondant au programme.

Délais

Questions : jusqu'au 1^{er} mars ; remise des projets : jusqu'au 2 septembre 1991.

¹IAS 1-2/91, p. B 3.